

## **CERTIFICAT DE REALISATION**

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

**Jeremy SERVOZ**

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE et BATIMENT (LIP), a  
suivi l'action :

**Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour concepteur ou encadrant  
- Préparation et examen.**

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

**Concepteur : préparation et conduite de projet**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :  
Action de formation

qui s'est déroulé du 15/09/2026 au 15/09/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 11 rue de la Sablière Parking stagiaire 38070 Saint Quentin Fallavier  
Le 15/09/2026

Cachet et signature

**ATSI Rhône Alpes**  
**99 Boucle de la Ramée**  
**38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER**  
Siren 481 834 661  
N° déclaration d'activité 82 38 04466 38

***Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.***